ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

66ème Congrès Départemental

Marolles-Les-Braults / 18 octobre 2014

Bilan financier – Exercice 2012/2013

Monsieur le Président, Mes Chers Collègues,

Les comptes de notre association pour l'exercice 2012/2013 ont été arrêtés le 31 décembre 2013. Cet exercice aura duré exceptionnellement 15 mois.

En effet en 2012, notre assemblée générale avait décidé de clôturer ses comptes au 31 décembre de chaque année, pour se caler sur les budgets annuels de nos collectivités.

M. Jean-Pierre VOGEL, a été désigné par votre Comité Directeur, afin de vérifier la sincérité des comptes, qui vous seront soumis ce matin. Il présentera son rapport de contrôle sur cet arrêté de comptes tout à l'heure.

Avant cela je vais vous présenter les grandes lignes de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2013.

- RECETTES :

- Solde de cotisations 2012 et remboursement AMF sur cotisations	*……..……*	*4 728, 45 €*
- Cotisations 2013 (déduction faite des cotisations AMF de 2013 reversées pour 66761.87 euros, indu cotisations 2013 pour 317.96 euros, déduction faite également des cotisations pour ICP de 400 euros)	*……..* *……..…….*	*89 125, 55 €*
- Aide à la création d'un poste au 31/12/2013	*……..…….*	*19 182, 00 €*
- Produits financiers nets (y compris la régularisation des actions Safer pour 1600 euros et les frais de tenue de compte pour 460 euros)	*……..…….*	*2 056, 83 €*
- Participations formation des élus	*……..…….*	*9 840, 00 €*
- Participations des élus au congrès AMF Paris 2012	*……..…….*	*6 456, 00 €*
- Participations des élus au congrès AMF Paris 2013	*……..…….*	*6 027, 00 €*
- Aide Mairie 2000 formations	*……..…….*	*5 211, 00 €*
- Subvention du Conseil Général	*……..…….*	*22 000, 00 €*

Total général recettes .....164 626, 83 €

DEPENSES :

- Salaires et charges	.....	*106 441, 20 €*
-Coût organisation de réunions	.....	*3 122, 50 €*
-Honoraires et frais de formation	.....	*15 936, 67 €*
- Papeterie, imprimerie	.....	*819, 06 €*
- Téléphone, fax, internet	.....	*1 923, 48 €*
- Frais de déplacement	.....	*3 630, 71 €*
- Abonnements	.....	*3 379, 09 €*
- Assurance	.....	*1 939, 06 €*
- Congrès de l'AMF Paris novembre 2012	.....	*8 874, 15 €*
- Congrès de l'AMF Paris novembre 2013	.....	*9 317, 50 €*
- Divers	.....	*715, 00 €*
- Coût organisation congrès départemental 2012	.....	*7 297, 08 €*
- Coût organisation départemental 2013	.....	*6 147, 58 €*
- Frais postaux affranchissement	.....	*1 844, 57 €*
-Matériel informatique	.....	*354, 02 €*

Total général dépenses .....171 741, 67 €

RESULTAT déficitaire .....-7 114, 84 €

COMMENTAIRES des résultats provisoires de l'exercice.

Le résultat de l'exercice est déficitaire. Cela apparait normal du fait que notre exercice a duré 15 mois, exceptionnellement.

L'augmentation des cotisations en 2012 et 2013 d'environ 20 000 euros de plus que les années précédentes, et l'aide de l'AMF Paris, pour ce second poste, proratisée sur les 15 mois soit à **19 182 euros**, nous ont aidés pour couvrir nos charges nouvelles.

Le bon recouvrement des cotisations à notre amicale mis en avant l'an passé peut de nouveau être souligné puisqu'à la date de clôture de nos comptes, les cotisations des communes avaient toutes été encaissées, sauf pour les trois communes qui ne souhaitent plus adhérer.

L'activité soutenue de l'Association des maires et adjoints de la Sarthe doit encore cette année beaucoup à l'aide financière du Conseil Général de la Sarthe qui nous a versé une subvention de fonctionnement de 22 000 euros.

Enfin, le budget prévisionnel 2015 (en année civile) ne présente pas de bouleversements notables. Je vais vous le présenter dans quelques instants.

Toutefois, il est important de souligner que la marge de manœuvre sur les charges de notre structure reste très faible.

En effet, le poste salaires et charges a sensiblement augmenté du fait de l'embauche d'une secrétaire à temps complet et le surcoût n'est que partiellement couvert par les cotisations. Ce poste nous coûte **environ 30 000 euros à l'année (charges comprises).**

Cette embauche, en 2011, a néanmoins été possible grâce à **une aide à la structuration des associations départementales de la part de l'AMF Paris**, **dégressive sur 3 ans**. Or, cette aide se termine cette année.

Nous vous proposons cette année de ne pas augmenter le montant des cotisations pour 2015. En revanche, nous devrons l'envisager pour 2016. De plus, nous allons réfléchir à la possibilité de créer des partenariats avec des entreprises privées locales

SITUATION DE LA TRESORERIE :

Le montant total de notre trésorerie s'élève à **72 819, 77 euros,** qui se répartissent ainsi :

- compte courant à La Poste :	4 030, 13 €
- titres de placement :	
- actions SAFER au prix d'achat :	1 936, 00 €
- SICAV Trésorerie E :	28 352, 96 €
- livret A la banque postale :	38 500, 68 €
Total trésorerie nette :	**72 819, 77 €**

Cette somme résulte du solde de trésorerie retraitée figurant à la clôture de l'exercice antérieur, c'est-à-dire **79 934,61 euros,** auquel a été soustrait le résultat négatif de l'exercice clos au 31 décembre 2013, c'est-à-dire **-7 114, 84 €**